Accusé de réception en préfecture 006-210600953-20231226-DEL2023-094-DE Date de télétransmission : 26/12/2023 Date de réception préfecture : 26/12/2023

> Mise en ligne le 26/12/2023 Publiée du 26/12/2023 au 26/02/2024

> > **DEL2023-094**



#### MAIRIE DE PEYMEINADE

### EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 décembre 2023 19 heures

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	Hn evercice			
29	29	27		

OBJET: Budget Principal 2024 - Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 14 décembre 2023, s'est réuni le mercredi 20 décembre 2023 à 19 heures en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS: M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBEGUE - M. Pierre-François DERACHE - Mme Patricia DI SANTO - M. Eric VIDAL - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR: M. Yann GAMAIN - Mme Laetitia INNOCENTI.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR:** Mme Andrée MARCKERT - Mme Huguette LACROIX - M. Jean-Michel BATTESTI - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - Mme Nathalie SAGOLS - Mme Clarisse PIERRE - Mme Sophie PERCHERON - M. Joseph MATTIOLI - M. Didier MOUTTÉ.

**POUVOIRS DE :** Mme Andrée MARCKERT à M. Gilles CHIAPELLI - Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - M. Jean-Michel BATTESTI à M. Michel DISSAUX - Mme Odile DESPLANQUES à M. Pierre FAURET - Mme Fabienne WALLON à Mme Catherine SEGUIN - Mme Nathalie SAGOLS à M. Emmanuel REDA - Mme Clarisse PIERRE à Mme Catherine LE ROLLE - Mme Sophie PERCHERON à M. Éric VIDAL - M. Joseph MATTIOLI à Mme Patricia DI SANTO - M. Didier MOUTTÉ à Mme Audrey MOUTTÉ.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Pierre-François DERACHE.

DEL2023-094 Page **1** sur **3** 

**DOMAINE / THÈME : Finances** 

**RAPPORTEUR: Pierre FAURET** 

# **SYNTHÈSE**

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux écritures d'ordre).

Aussi, afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour l'exercice 2024 dans l'attente du vote du Budget Primitif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-1;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL2023-039 du 12 avril 2023 adoptant le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2023.

# Monsieur Pierre FAURET expose au Conseil Municipal:

Considérant que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente;

Considérant que l'exécutif est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;

Considérant que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette);

Considérant que l'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ;

Considérant que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut également les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme;

Considérant qu'en 2023, le montant des crédits ouverts au budget en opérations réelles, hors restes à réaliser, remboursement de la dette, chapitre 45 et autorisations de programme/crédits de paiement s'élève à 2 597 754 €;

Considérant que le montant maximal de l'autorisation budgétaire d'investissement pour 2024 s'établit à 649 435€;

Considérant la nécessité de prévoir et d'engager certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024, pour un montant total de 649 435 €, réparties par opérations votées et articles budgétaires, telles que décrites dans le tableau annexé à la présente délibération.

DEL2023-094 Page **2** sur **3** 

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2024, pour un montant total de 649 435 €, réparties par opérations votées et articles budgétaires, telles que décrites dans le tableau annexé à la présente délibération,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 lors de son adoption.

## **VOTE**:

#### **POUR: 21**

M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN (2) - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE (2) - M. Michel DISSAUX (2) - Mme Aleth CORCIN (2) - M. Pierre FAURET (2) - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Emmanuel REDA (2) - M. Gilles CHIAPELLI (2) - M. Christian LEBEGUE - M. Pierre-François DERACHE.

#### **ABSTENTIONS: 6**

Mme Patricia DI SANTO (2) - M. Eric VIDAL (2) - Mme Audrey MOUTTÉ (2).

Peymeinade, le 20 décembre 2023

Le Maire, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE Le Secrétaire de séance, Pierre-François DERACHE

Deuch

Accusé de réception en préfecture 006-210600953-20231226-DEL2023-094-DE Date de télétransmission : 26/12/2023 Date de réception préfecture : 26/12/2023

Chapitres ou	Nature	$\neg$	Total Budget voté	Capacité 25	Montants
20	202	FRAIS D'ÉTUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOCUMENTS D'URBANISME	75 000		18 750
	2031	FRAIS D'ETUDES	75 000		18 750
		CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	150 000	37 500	37 500
204	20422	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSES AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	30 000		7500
		CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSES	30 000	7 500	7 500
101	2031	FRAIS D'ETUDES	21 600		5400
	2151	RESEAUX DE VOIRIE	374 200		93 550
	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	25 000		6 250
	21568	AUTRES MATERIEL ET OUTIL D INCENDIE DEFENSE CIVILE	10 000		2 500
		OPERATION 101 - PROGRAMMES DE VOIRIE/SECURITE ROUTIERE ET URBAINE	430 800	107 700	107 700
102	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	542 000		135 500
	21314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	000 86		24 500
	2313	CONSTRUCTIONS	74 000		18 500
		OPERATION 102 - TRAVAUX PERFOMANCE ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	714 000	178 500	178 500
103	2111	TERRAINS NUS	2 000		1 250
	2112	TERRAINS DE VOIRIE	15 000		3 750
		OPERATION 103 - ACQUISITIONS FONCIERES	20 000	2 000	2 000
104	2031	FRAIS D'ETUDES	7 500		1 875
	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	10 000		2 500
	2151	RESEAUX DE VOIRIE	40 000		10 000
	2313	CONSTRUCTIONS	20 000		12 500
	8	OPERATION 104 - PROGRAMMES PLURIANNUELS D ACCESSIBILITE	107 500	26 875	26 875
105	2031	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	000 9		1 500
	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	171 500		42 875
	2158	AUTRES INSTALLATIONS MAT ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 000		1 250
		OPERATION 105 - AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES	182 500	45 625	45 625
106	2031	FRAIS D'ETUDES	360 000		000 06
	21314	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	40 000		10 000
	2313	CONSTRUCTIONS	150 000		37 500
	In	OPERATION 106 - AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS CULTURELS ET DE LOISIRS	250 000	137 500	137 500
107	2031	FRAIS D ETUDES	2 000		1 250
	21311	HOTEL DE VILLE	85 000		21 250
	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	20 000		2 000
	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	20 000		5 000
	21568	AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE	2 000		200
		OPERATION 107 - AMENAGEMENT DES AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	132 000	33 000	33 000
108	21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	20 000		2 000
	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	12 000		3 000
	2313	CONSTRUCTIONS	000 09		15 000
		OPERATION 108 - AMENAGEMENT URBAIN, TOURISTIQUE ET D'ENVIRONNEMENT	92 000	23 000	23 000
109	21534	RESEAUX D ELECTRIFICATION	70 000		17 500
		OPERATION 109 - RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC	70 000	17500	17 500

		2 000	200
215/38 AD INES INFLERIEL ET DUTTLEAGES DE VOINTE 2358 ATTERENIONE MATERIEL ET OLITICIAGES TECHNIONES	6	0006	2 250
	6	00006	2 250
ALTRES IMMOBILISATIONS CORPOREILES	m	3 100	775
OPERATION 110 - EQUIPEMENTS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	23 100	5775 00.	57171
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2	5 650	1 410
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	23	23 104	5.775
MATERIEL DE TELEPHONIE	2	2 700	929
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	1 000	250
OPERATION 111 - INFORMATIQUE DES SERVICES MUNICIPAUX	32	32 454 8 114	
21831 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	4	4 000	1 000
OPERATION 112 - INFORMATIQUE DES ECOLES	4	4 000 1 000	
MOBILIER	on .	006 6	2 475
AUTRES IMMOBILISATIONS	32	32 300	8 075
OPERATION 113 - MATERIEL ET MOBILIERS DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES	42	42 200 10 550	10
AUTRES INSTALLATIONS MAT ET OUTILLAGE TECHNIQUES	3	3 500	875
MOBILIER	2	7 000	1 750
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9	6 700	1 675
OPERATION 114 - MATERIELS ET MOBILIERS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS		17 200 4 300	4 300
	2 597 754	754 643 439	9 649 435